



REPUBLIQUE TUNISIENNE  
Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

## DECISION

### Portant sur la création du Comité pour la qualité À l'Institut Supérieur des Sciences Humaines de Jendouba

Le Président de l'Université de Jendouba,

- Vu la loi n°2008-19 du 25 février 2008, relative à l'enseignement supérieur ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée et notamment la loi n°2017-38 du 02 mai 2017.
- Vu le décret n°2003-1662 du 04 août 2003, portant création de l'Université de Jendouba ;
- Vu le décret n° 2008-2716 du 4 août 2008, portant organisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les règles de leur fonctionnement.
- Vu les articles 18, 19 et 22 et 41 du décret n° 2008-2716 du 4 août 2008, portant sur la composition et les missions du comité.

#### Décide

**Article premier:** Il est créé au sein de l'Institut Supérieur des Sciences Humaines de Jendouba un comité pour la qualité CQ-ISSHJ. Ce comité est une Instance pluridisciplinaire et opérationnelle de coordination de la démarche Qualité et Gestion des Risques, garant de la mise en œuvre organisationnelle de la Politique d'assurance Qualité de l'ISSHJ.

**Article 2 :** Le Comité CQ-ISSHJ se compose des membres suivants :

Mme Mongia Abidli	Maitre assistant, ISSHJ	Président
Mr Tarek Achour	Secrétaire général, ISSHJ	Rapporteur
Mme Narjes Saidi	Maitre assistant, ISSHJ	Membre
Mme Sihem Arfaoui	Maitre assistant, ISSHJ	Membre
Mme Najoua Yahyaoui	Administrateur, ISSHJ	Membre



Mr	Walid Doula	Etudiante, ISSHJ	Membre
Mr	Ridha Hedhli	Directeur l'APII Jendouba	Représentants
Mme	Mariam Ghazouani	Responsable Pépinière, Jendouba	du monde socio- économique

**Article 3** Le Comité CQ-ISSHJ de l'Institut Supérieur des Sciences Humaines de Jendouba s'engage de :

- Faire le suivi des programmes de formation et de recherche respectant les priorités nationales selon les spécificités de son établissement et les présenter au comité Qualité de l'Université de Jendouba CQUJ ;
- piloter la mise en œuvre de l'évaluation interne et l'élaboration des plans d'action de son établissement;
- piloter les objectifs et axes d'amélioration du programme qualité et gestion des risques de son établissement;
- développer et promouvoir la démarche qualité et planifier des projets d'amélioration de son établissement;
- communiquer et piloter la mise en œuvre des axes d'amélioration auprès son équipe ;
- se réunir avec le comité Qualité de l'Université de Jendouba CQUJ au moins une fois tous les deux mois, sur convocation du son président ;

**Article 4** : Ce Comité CQ-ISSHJ est nommé pour une période de trois (3) ans qui peut être renouvelée ou modifiée en cas de nouvelles nominations des membres.

Jendouba, le 04 JAN 2021



**Le Président de l'Université de Jendouba**

**Pr. Hichem Sebai**

*Hichem Sebai*